

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Gisèle FINLAY, Madame Henriette HENRIOT-COLIN, Mademoiselle Audrey CAPRANI, Monsieur Philippe VERNET absents. Madame Catherine PEPIOT est absente excusée. Monsieur Bernard DUCOULOUX est secrétaire de séance.

1 / embauche d'un agent d'entretien

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les heures du poste annualisé actuel et vacant à savoir 3 heures de ménage et 19.5 heures d'entretien des espaces verts par mois, soit un total de 22.50 par mois et rémunéré sur la base du 1er échelon d'agent d'entretien indice brut 245 majoré 263. Il autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement.

6/6

2 / signalisation et nom des rues

Le Conseil Municipal décide de placer des signalisations pour la sécurité routière dans le village, de baptiser les 7 voies de la commune à savoir :

- Grande Rue (RD 221)
- rue de la Fougère
- rue du Vernois
- rue de la Combe
- rue des Cerisiers
- rue de la Fontaine
- rue du Frêne

et d'y attribuer des numéros d'habitation.

Il autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

6/6

3 / attribution de compensation annuelle de la taxe professionnelle

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'évaluation des charges retracée dans le rapport joint en annexe sur l'ensemble des compétences transférées par les communes membres de la communauté. Il approuve également le montant de l'attribution de compensation annuelle versée par la CAGB aux communes membres.

6/6

4 / convention de reversement partiel de la REOM

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de reversement partiel d'une partie de la REOM que la commune perçoit sur son territoire au profit de la CAGB, compétente en matière de traitement des déchets, afin que la CAGB acquitte sa contribution budgétaire au SYBERT.

6/6

5 / comptes de gestion 2004

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2004 dressés par le percepteur de la Trésorerie de Morre Roulans, pour les comptabilités M14, M49, Lotissement et CCAS.

6/6

6 / comptes administratifs 2004

Président de séance : Alphonse PEPIOT, 1er adjoint

Le Conseil Municipal constatant la concordance entre les écritures des comptes de gestion et des comptes administratifs 2004 vote à l'unanimité les CA M14, M49, Lotissement et CCAS.

résultats :

- COMMUNE

fonctionnement

dépenses 35085.49 €

recettes 50866.71 €

investissement

dépenses 18802.40 €

recettes 5022.41 €

résultat de clôture : 2001.23 €

- ASSAINISSEMENT

exploitation

dépenses 11327.70 €

recettes 2009.83 €

investissement

dépenses 459.91 €

recettes 893.79 €

résultat de clôture : - 8883.99 €

- LOTISSEMENT

fonctionnement

dépenses 150005.26 €

recettes 236082.00 €

investissement

dépenses 0 €

recettes 0 €

résultat de clôture : 86076.74 €

- CCAS

fonctionnement

dépenses 316.16 €

recettes 114.45 €

résultat de clôture : - 201.71 €

6/6

7 / affectation des résultats

commune :

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif du Budget principal présente les résultats suivants :

fonctionnement : 83233.09 €
investissement : -1977.97 €
décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :
au compte 1068 1977.00 €
au compte 002 81255.00 €

assainissement :

Le Conseil Municipal à l'unanimité constatant que le compte administratif du Budget Assainissement présente les résultats suivants :

- fonctionnement 1366.42 €
- investissement + 5463.67 €

décide d'affecter les résultats comme suit :
au compte 1068 : 1366.00 €

8 / vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taxes et de conserver les taux

- taxes d'habitation : 10.90 %
- taxe foncière sur le bâti : 14.11 %
- taxe foncière sur le non bâti : 13.97 %

9 / vote des subventions

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide

1/ subventions aux associations :

- Anciens combattants : 50 €
- ADMR : 50 €
- Donneurs de sang : 50 €
- Coopérative scolaire école de Mamirolle : 100 €

2/ subvention au Budget principal

- Le Conseil Municipal constatant un excédent de fonctionnement au budget Lotissement, décide à l'unanimité de verser une partie de l'excédent, soit 187308.00 € sur le Budget principal au compte 7551.

3/ subvention du Budget principal au Budget Assainissement

- le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 140017.00 € pris sur le compte 65717 du Budget Principal au compte 131 du Budget Assainissement, afin de résorber les déficits et de ne pas augmenter les taxes de façon trop importantes.

6/6

10/ budgets primitifs 2005

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les budgets primitifs 2005 qui se présentent comme suit :

COMMUNE

Fonctionnement

- dépenses 243803.00
- recettes 329262.00

Investissement

- dépenses 77159.00 €
- recettes 77159.00 €

ASSAINISSEMENT

Exploitation

Investissement

- dépenses 18352.00
- recettes 18352.00

- dépenses 276578.00 €
- recettes 279578.00 €

LOTISSEMENT

Fonctionnement

- dépenses 263605.00
- recettes 263605.00

Investissement

- dépenses 27610.00 €
- recettes 27610.00 €

CCAS

fonctionnement

- dépenses 546.00
- recettes 600.00

6/6

11/ **indemnités du maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter le pourcentage de l'indice 1015 de l'indemnité du Maire en le passant à 14 %, à compter du 1er avril 2005.

Vu pour être affiché le 25 mars 2005, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

à Le Gratteris, le 25 mars 2005

(Sceau de la mairie)

Le Maire,

Nicole JANNIN